

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES ANNEE 2008

Date de convocation du Conseil Municipal

30 octobre 2008

Date d'affichage : 30 octobre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. JARNO à Mme DORE-LUCAS
M. LE BOTLAN à M. LE DORZE
Mme PEDRONO à Mme DONATO-LEHUEDE
Mme ROUILLARD à M. PERESSE
M. DERRIEN à Mme LE STRAT

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES ANNEE 2008

Rapport de Alain LE MAPIHAN

Le Comité départemental du Tourisme organise chaque année un concours des Maisons Fleuries auquel ont participé 31 pontivyens en 2008.

Selon les catégories, les 2 ou 3 premiers se voient attribuer un prix en numéraire pour un montant à répartir s'élevant à 860 €. Une enveloppe de 775 € est réservée à l'achat de plantes qui seront offertes à tous les participants.

La répartition des prix est fixée comme suit :

- 1 ^{ère} catégorie	190 €
- 3 ^{ème} catégorie	190 €
- 4 ^{ème} catégorie	100 €
- 5 ^{ème} catégorie	190 €
- 7 ^{ème} catégorie	190 €

Nous vous proposons :

- D'accepter l'attribution des prix comme indiqué ci-dessus

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 6 novembre 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH